



RAPPORT A CHARGE ANTI NRP ?

L'Observatoire de l'éthique publique a publié en octobre 2021 un livre blanc sur la digitalisation des services publics [téléchargeable ici](#), intitulé : « La digitalisation du service public ».

Ce think tank composé d'universitaires et de parlementaires « modéré-es » sonne l'alarme sur l'impact du tout numérique en matière de services publics :

« La dématérialisation des procédures et des relations entre le public et l'administration ne consiste pas, seulement, en un changement « prosaïque » de médium.

Dans l'accès aux services publics, elle se traduit par la création, de facto, d'une nouvelle forme de conditionnalité : la conditionnalité numérique. Celle-ci constitue une entrave aux lois du service public et appelle à repenser les médiations numériques... Le bilan est inégal en fonction des publics, et les difficultés identifiées pour les plus vulnérables – ou les défaillances techniques de l'administration – tendent à constituer une atteinte aux principes d'égalité et de continuité du service public. En matière de service public, le principe d'égalité revêt une double acception : il vise à en garantir l'égal accès et le traitement égal des usagers. Le phénomène ici visé est bien celui de la dématérialisation qu'accompagne la fermeture des guichets.

La substitution des numéros d'appel est partie intégrante de ce phénomène, et soulève également le problème d'une rupture d'égalité. En effet, le « coût » de l'appel ne peut être assumé de manière égalitaire par l'ensemble des publics.

La dématérialisation constitue aussi, à certains égards, une garantie supplémentaire de la continuité du service public. Elle permet en effet de réaliser des démarches en tout lieu et à toute heure à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone connecté à internet.

Toutefois, et en contrepartie, elle emporte une complexification technique des démarches administratives et une dépendance technologique, susceptibles de créer de nouvelles ruptures. »

Le rapport cité ci-dessus souligne aussi l'illégalité de l'obligation de la dématérialisation de certaines démarches (en l'occurrence, les guichets en Préfecture pour les titres de séjour).

Tout cela fait malheureusement écho à nos préoccupations sur les choix de Bercy d'aller vers le tout numérique et de fermer un maximum de nos guichets.

SCANDALE FISCAL DE LA SEMAINE

Mois après mois, les révélations se suivent sur les multiples systèmes pour échapper à l'impôt en France.

Cette semaine, nous découvrons que le Canada est le refuge de trusts qui ont permis à de riches contribuables français·es d'échapper à l'ISF. Trust ou pas, il y a de quoi perdre son sang froid face au manque de réaction du législateur et de Bercy.

Combien de scandales faudra-t-il avant d'espérer avoir une réaction ? Nous constatons que lorsqu'il s'agit de contrôler les plus précaires de nos concitoyen·nes, on ne lésine pas sur les moyens : embauche de contrôleurs et contrôleuses à la Caf ou à Pôle Emploi, des investigations intrusives voire abusives (les allocataires de la CAF voient leurs comptes bancaires examinés sur trois ans !).

A minima, nos services de contrôle fiscal aimeraient voir leur arsenal (législatifs et moyens) s'accroître à proportion de la détection incessante des nouvelles fraudes fiscales.



VOUS REPRENDREZ BIEN UN PEU D'INFLATION

La CGT mène la bataille sur les augmentations salariales. Ce sujet est au cœur des préoccupations des salarié·es, à juste titre.

[L'inflation s'annonce sévère au premier semestre 2022](#) ce qui va encore accroître le déclassement des traitements des fonctionnaires. Pour parler clair, nous nous appauvrissons mois après mois. Il est urgent d'exiger la revalorisation du point d'indice et des grilles.

